

Image not found or type unknown



Vente de résidence secondaire

Par **micHEL duvignac**, le **26/11/2017** à **15:04**

Bonjour,

n'ayant aucune réponse des impôts depuis 3 mois, je voudrais savoir si le dispositif permettant d'être exonéré de la taxe sur la plus value de la vente d'une résidence secondaire à certaines conditions (notamment l'utilisation de la somme pour l'achat de la future résidence principale, dans un délai de 2 ans) existe toujours. Quelles en sont toutes les conditions?

Quel est l'article du code des impôts?

En vous remerciant pour votre aide.